



Extrait du Comité d'Initiation Régional de l'Aéronautique et du Spatial de Normandie

<http://ciras.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article15>

Textes relatifs au CAEA

- CAEA - Réglementation -

Date de mise en ligne : mardi 3 décembre 2013

**Copyright © Comité d'Initiation Régional de l'Aéronautique et du Spatial de
Normandie - Tous droits réservés**

Le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA)

Arrêté du 19 février 2015 relatif au programme du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA)

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre des outre-mer, Vu le code de l'éducation, notamment son article D.338-45 ; Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 18 décembre 2014 ; Sur proposition de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, arrêtent :

Article 1

Le programme du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique et le niveau des connaissances exigées sont précisés dans l'annexe du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté est applicable en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française. Fait le 19 février 2015.

Annexe I : Programme de l'épreuve d'admissibilité du (CAEA)

1 - Préambule

La France est un grand pays d'aéronautique, par son histoire, par l'importance et la diversité de ses pratiques, par la richesse et le dynamisme de son industrie. Elle est porteuse d'une véritable culture scientifique et technique de l'aéronautique et du spatial où se mêlent toutes à la fois une aviation sportive et de loisir, variée et vivante, une aviation militaire prestigieuse, une aviation civile dynamique et innovante. La diversité des métiers, des pratiques, professionnelles ou amateurs, est animée par une même passion et une grande exigence de rigueur. Le secteur aéronautique est un des secteurs les plus dynamiques de l'industrie et du commerce français. Nos avionneurs sont à la pointe de la technologie et beaucoup d'innovations dans ce domaine ont été et sont françaises. Toutefois les métiers de l'aéronautique et du spatial et les filières de formation correspondantes sont encore souvent ignorés ou méconnus du grand public et notamment des élèves et de leurs parents. Dans ce domaine pluridisciplinaire, il est donc intéressant de proposer au plus grand nombre, durant les cursus scolaires, une initiation à la culture scientifique et technique aéronautique et spatiale à la croisée des secteurs professionnels, sportifs et éducatifs. Cette

initiation est réalisée au sein de préparations au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) faites sous la responsabilité de titulaires du CAEA.

2 - Objectif général

L'objet de ce programme est de définir les compétences et les connaissances associées que doivent démontrer, à un niveau minimal, les candidats lors du déroulement de l'épreuve écrite d'admissibilité de sciences et techniques aéronautiques et spatiales du CAEA. L'épreuve orale, définie par ailleurs, doit permettre d'apprécier l'aptitude des candidats à préparer les élèves au BIA dans un environnement scolaire.

1 - Programme

3-1 Présentation

Le programme concerne différents types d'aéronefs. Le candidat à l'examen du CAEA doit, lors de l'épreuve écrite d'admissibilité, démontrer un niveau minimal de connaissances et de compétences en :

- météorologie et aérologie ;
- résistanceaérodynamique, aérostatique et principes du vol ;
- étude des aéronefs et des engins spatiaux ;
- navigation, réglementation, sécurité des vols ;
- histoire et culture de l'aéronautique et du spatial.

Annexe II

Bibliographie suggérée :

- Manuel du pilote d'avion ;
- Manuel du pilote de vol à voile ;
- Manuel du pilote d'ULM (Éd. CEPADUES)
- A.C. Kermode - Mécanique du vol (Éd. Eyrolles)
- Vaillant, météorologie (Éd. Teknea)
- Manuels du CAEA (CIRAS/université de Créteil)
- autres, et en particulier les productions de Météo France, du musée de l'air et de l'espace, du CNES etc...